

7.10 - Divers

DECISION N° 2023-18

CESSION DE VEHICULE COMMUNAL

Objet : Cession de véhicule communal

Le Maire de la Ville de MAZAN,

Vu la Délibération n° 2020/20 en date du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Attendu que la commune est propriétaire d'un véhicule hors service,

Considérant que l'EARL Trésor des Oliviers 2922 Avenue Saint Pierre de Vassols 84 380 MAZAN s'en porte acquéreur,

DECIDE

Article 1 : le véhicule immatriculé BQ 660 LY de type TRIPORTEUR est cédé à EARL Trésor les Oliviers 2922 Avenue Saint Pierre de Vassols 84 380 MAZAN à compter de ce jour, pour un prix de reprise fixé à 200 euros TTC (deux cent euros).

Article 2 : la recette provenant de la vente de ce véhicule sera portée au budget communal.

Article 3 : de retirer de l'inventaire le véhicule enregistré sous le numéro 828 en date du 14/12/2010 pour un montant de 9 229, 20 euros TTC.

Article 4 : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : le Directeur Général des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

A MAZAN, le 06/03/2023

Le Maire
Louis BONNET

